



Amap Lune Etoile

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA LIVRAISON DE PANIERS DE LÉGUMES certifiés « AB » SAISON 2014



Par le présent contrat,
Corinne et Laurent FORTAGE
04 94 67 16 67
S'engagent à partager une partie de leur production avec l'adhérent :

M Tél. :

Courriel :

Cochez la case si vous avez réglé la cotisation annuelle de 15 € de l'année en cours

Avez-vous pris connaissance de la Charte et du règlement intérieur :

Le présent contrat prend effet pour la période s'échelonnant :

Du 10 Mars 2014 à la mi Novembre 2014

Pour 30 paniers d'une valeur moyenne de 16,00 euros

L'adhérent règle à l'avance la somme globale de **480 euros**

En un ou plusieurs chèques à l'ordre de C. et L. FORTAGE:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 480,00 euros | <input type="checkbox"/> 6 chèques de 80,00 euros |
| <input type="checkbox"/> 2 chèques de 240,00 euros | <input type="checkbox"/> 8 chèques de 60,00 euros |
| <input type="checkbox"/> 4 chèques de 120,00 euros | <input type="checkbox"/> 9 chèques de 53,33 euros |

Il n'y aura pas de distribution de paniers de légumes les 17/03 ; 07/04 ; 21/04 ; 05/05 ; 09/06 ; 14/07 ; 25/08 et 27/10. Ces dates sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées selon la production.

Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois

La distribution aura lieu le lundi de 18h15 à 19h30

Les paniers oubliés seront partagés à la fin de la distribution et ne pourront être ni réclamés, ni remboursés. **Date et Signatures**

Les producteurs

Le consommateur



Amap Lune Etoile

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA LIVRAISON DE PANIERS DE LÉGUMES certifiés « AB » SAISON 2014



Par le présent contrat,
Corinne et Laurent FORTAGE
04 94 67 16 67
S'engagent à partager une partie de leur production avec l'adhérent :

M Tél. :

Courriel :

Cochez la case si vous avez réglé la cotisation annuelle de 15 € de l'année en cours

Avez-vous pris connaissance de la Charte et du règlement intérieur :

Le présent contrat prend effet pour la période s'échelonnant :

Du 10 Mars 2014 à la mi Novembre 2014

Pour 30 paniers d'une valeur moyenne de 16,00 euros

L'adhérent règle à l'avance la somme globale de **480 euros**

En un ou plusieurs chèques à l'ordre de C. et L. FORTAGE:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 chèque de 480,00 euros | <input type="checkbox"/> 6 chèques de 80,00 euros |
| <input type="checkbox"/> 2 chèques de 240,00 euros | <input type="checkbox"/> 8 chèques de 60,00 euros |
| <input type="checkbox"/> 4 chèques de 120,00 euros | <input type="checkbox"/> 9 chèques de 53,33 euros |

Il n'y aura pas de distribution de paniers de légumes les 17/03 ; 07/04 ; 21/04 ; 05/05 ; 09/06 ; 14/07 ; 25/08 et 27/10. Ces dates sont données à titre indicatif, elles sont susceptibles d'être modifiées selon la production.

Les chèques seront encaissés le 15 de chaque mois

La distribution aura lieu le lundi de 18h15 à 19h30

Les paniers oubliés seront partagés à la fin de la distribution et ne pourront être ni réclamés, ni remboursés. **Date et Signatures**

Les producteurs

Le consommateur